

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 14 mars 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 25 mars 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Néant

Procuration : Néant.

Délibération n° 2011/14

Objet : Instauration de concessions au cimetière communal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R. 2223-10 à R. 2223-23 ;

Considérant qu'aucune concession n'a jamais été instaurée au cimetière communal ;

Le conseil municipal, entendu la proposition du maire, après en avoir délibéré et à deux voix contre (C. HUBER, J-P. GLASSER), deux abstentions (P. KLEIN, R. RUSCH), et six voix pour ;

DECIDE d'instaurer des concessions pour 30 ans ou 15 ans au cimetière communal ;

DECIDE de fixer avec effet au 1^{er} avril 2011 le montant des concessions trentenaires comme suit :

- 90 € pour une tombe simple (2 m²)
- 150 € pour une tombe double (4 m²)
- 200 € pour une tombe triple (6 m²)
- 90 € pour un emplacement pour urne (1 m²)

DECIDE de fixer avec effet au 1^{er} avril 2011 le montant des concessions pour quinze ans comme suit :

- 45 € pour une tombe simple (2 m²)
- 75 € pour une tombe double (4 m²)
- 100 € pour une tombe triple (6 m²)
- 45 € pour un emplacement pour urne (1m²)

DECIDE que les concessions sont renouvelables sur tacite reconduction ;

AUTORISE le maire à choisir tout emplacement des concessions ; à accepter toute demande de transformation d'une concession individuelle ou collective et enfin, à signer tout document nécessaire avec les concessionnaires éventuels.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 25 mars 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 28 mars 2011.

Le Maire
Alain NORTH